



Ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.minefi.gouv.fr>

<http://www.cohesionsociale.gouv.fr>

Paris, le 30 janvier 2006
N° 041

Thierry BRETON, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et Catherine VAUTRIN, ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité ont réuni le 30 janvier 2006 le Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Cette réunion visait à présenter un plan d'action destiné à répondre à la demande formulée par le Premier Ministre le 16 septembre 2005, devant le Conseil national des politiques de lutte contre l'exclusion et la pauvreté (CNLE) « qu'en 2006, les personnes les plus démunies puissent toutes avoir un compte en banque et qu'elles bénéficient d'un accompagnement personnalisé ».

Ce plan d'action repose sur quatre engagements, assortis d'actions précisément identifiées et d'un calendrier de mise en œuvre et d'évaluation. Comme il l'a annoncé lors de sa conférence de presse du 26 janvier dernier, le Premier Ministre, qui a approuvé la teneur du plan d'action, en fera un premier bilan à l'occasion de la prochaine conférence nationale de lutte contre l'exclusion à la fin du mois d'avril prochain.

Thierry Breton a déclaré : « cet ensemble de mesures concrètes et ambitieuses permettra de faire du droit au compte un vrai service universel. Nos concitoyens auront désormais non seulement un accès au compte bancaire, mais aussi le droit à des moyens de paiement modernes – tout particulièrement une carte de paiement – et un accompagnement personnalisé »

Pour sa part, Catherine VAUTRIN a indiqué que « le Gouvernement est attaché à impulser une dynamique nouvelle afin que les publics en situation d'exclusion financière puissent rapidement retrouver une vie économique et sociale la plus normale possible ». Elle a ajouté que ce combat « était l'affaire de tous les acteurs. »

Le premier engagement garantit un « droit au compte effectif pour tous ». Désormais, la banque à laquelle le client s'est adressé se chargera de toutes les formalités auprès de la Banque de France et le droit au compte pourra être activé en 24 heures (un jour ouvré).

Le deuxième engagement vise à permettre l'accès de tous à une carte bancaire. Le décret du 17 janvier 2001 sera modifié pour prévoir que le service de base bancaire gratuit comprend obligatoirement une carte de paiement à autorisation systématique.



Le troisième engagement porte sur l'accompagnement personnalisé des personnes qui rencontrent des difficultés d'accès ou d'usage des services bancaires. A la demande des Ministres, les banques se sont engagées à contacter, d'ici la fin du mois de juin 2006, leurs 1 179 000 clients actifs inscrits au fichier central des chèques qui ne sont pas équipés de moyens de paiement alternatifs. Parallèlement, une dynamique est lancée pour développer le rôle de l'accompagnement social dans la lutte contre l'exclusion bancaire. Catherine VAUTRIN a indiqué, qu'avec Jean-Louis BORLOO, ils réuniront une table ronde avec les acteurs bancaires et les professionnels de l'intervention sociale qui devra déboucher sur des partenariats.

Enfin, le quatrième engagement vise à faire de la généralisation de l'acceptation des moyens de paiement modernes un axe majeur de modernisation des services publics de proximité.

Thierry Breton a signé à l'issue du CCSF une convention avec l'association des maires de France et l'assemblée des départements de France. Devant le succès des deux expérimentations conduites en 2005 dans la Sarthe et en Seine-Saint-Denis, des plans d'action pour le développement des moyens modernes de paiement seront déployés sur tout le territoire. Le MINEFI accompagne financièrement cette démarche : Thierry Breton a annoncé la réduction immédiate de moitié des commissions prélevées sur les paiements par carte bancaire et la prise en charge du tiers du coût des 1000 premiers terminaux de paiement électronique qui seront mis en place par les collectivités locales dans le cadre des plans d'action départementaux.

Contacts presse :

Cabinet de Thierry BRETON : 01 53 18 41 35

Service de presse : 01 53 18 33 80

Cabinet de Catherine VAUTRIN : 01.55.55.49.67

Service de presse : 01.55.55.49.02